

PUBLIE 329
- 2 AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 26 MARS 2013 À 18 HEURES 30

N° 2 - 32 / 2013 : OPÉRATION DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
SUR LA COMMUNE DE ROUFFIAC - SECTEURS BOURG, LAS PESEBOS
ET JORDY

L'An Deux Mille Treize, le 26 mars 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le
mardi 26 mars 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur
Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Jacques LASSERRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine
DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle
BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Dominique
BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER,
Jean-Claude De LAPANOUSE, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Gérard
POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE,
Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise
LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Noël RAMON, Claude COSTES,
Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean ESQUERRE,
Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Robert PAGGI, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Jean
MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Olivier BRAULT,
Patrick GARNIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique SANCHEZ, Thierry
ASTOULS, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Laurence PUJOL, Pierre-
Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France
DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie
COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL,
Francine ALARY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO,
Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique
BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 44

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

N° 2 - 32 / 2013 : OPÉRATION DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE ROUFFIAC - SECTEURS BOURG, LAS PESEBOS ET JORDY

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

La commune de Rouffiac est composée de 587 habitants (INSEE 2012) et de 229 abonnés à l'assainissement individuel.

La mise à jour du schéma directeur d'assainissement réalisée en 2009 a mis en évidence les fortes contraintes de pédologie, de topographie et de place disponible pour pouvoir maintenir le centre du village en assainissement individuel. La concentration des rejets d'eaux usées mal ou non traitées vers le milieu naturel peuvent avoir un impact important sur la qualité du milieu naturel (le ruisseau Las Vergne, notamment) et représentent un danger potentiel non négligeable pour la salubrité publique.

Les orientations du plan local d'urbanisme réalisé par la commune en 2010, répondant aux orientations nationales de densification des bourgs, traduisent également la nécessaire mise en place d'une solution collective pour le « centre du village ».

La « zone du village » où le réseau de collecte des eaux usées est à envisager s'étend sur 3 secteurs identifiés:

1. centre bourg de Rouffiac,
2. lieu-dit « Lotissement Las Pesebos »
3. lieu-dit « Lotissement Jordy ».

Le réseau d'eaux usées projeté sera intégralement gravitaire et permettra la collecte des effluents des habitations existantes et de zones à construire susceptibles d'être raccordées au réseau ultérieurement. Il représente près de 3 km de longueur tous secteurs confondus. Cependant les travaux pourront faire l'objet d'un découpage par tranche de réalisation.

La filière envisagée station d'épuration envisagée est un lit planté de roseaux situé à environ 100 mètres de toute habitation. Elle nécessite la mise en place d'un poste de relevage des eaux usées en entrée, dont l'utilisation pourra être optimisée via une recirculation des effluents.

Son dimensionnement répondra à la prise en compte :

- des abonnés à raccorder au futur réseau, soit 200 EH (176+30 école)
- des raccordements à moyen terme : + 60 EH
- des raccordements à plus long terme (à horizon 2030) + 80 EH

Soit une capacité de station immédiate de 260 EH extensible à terme à 340 EH (2,2 EH par maison).

L'enveloppe prévisionnelle pour cette opération s'élève à 1 220 000 euros HT.

Les montants prévisionnels de l'opération sont estimés à :

- 771500 euros HT pour le réseau de collecte et 87 branchements maisons existantes
- 91 000 euros HT pour le réseau de transfert
- 38 500 euros HT pour 11 branchements pour maisons futures
- 206 000 euros HT pour la station
- 114 000 euros HT pour les études et divers (maîtrise d'œuvre topographiques, études géotechniques, frais de branchement électrique, frais branchement eau, achat terrain) soit un montant total de dépenses prévisionnelles de 1 221 000 euros HT.

Ces crédits ont été votés au budget primitif 2013 de l'assainissement collectif communautaire et le financement de l'opération n'entraîne pas d'augmentation de tarif de la redevance communautaire.

Il vous est donc proposé de valider le lancement de l'opération mise en œuvre de l'assainissement collectif sur la commune de Rouffiac - Secteurs Bourg, Las Pesebos et Jordy et d'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches techniques et administratives nécessaires à son bon déroulement.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté Préfectoral du 24 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et ses milieux aquatiques et ses décrets d'application

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 mars 2013,

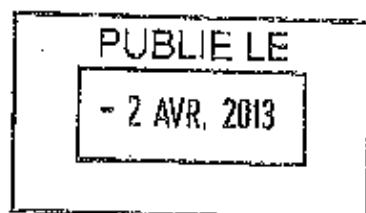
ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ par 45 voix pour et une abstention (monsieur Serge NEAU)

APPROUVE le lancement de la mise en œuvre de l'assainissement collectif sur la commune de Rouffiac - Secteurs Bourg, Las Pesebos et Jordy

AUTORISE monsieur le président à effectuer toutes les démarches administratives auprès des instances compétentes permettant de mettre en œuvre cette décision, et notamment l'acquisition du terrain, le dépôt du dossier de déclaration loi sur l'eau auprès des services de l'Etat compétents les consultations de bureaux d'études agréés et d'entreprises de travaux.

AUTORISE monsieur le président à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général du Tarn.



Pour extrait conforme,
Fait le 26 mars 2013,
Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

